



## CONSULTATION DANS LE CADRE DU « RENDEZ-VOUS POUR UN QUÉBEC APPRENANT »

**Préoccupations transmises à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)  
par les membres du comité *Jeunes en difficulté* d'Engagement jeunesse Montréal**

### 1- MISE EN CONTEXTE

#### Qu'est-ce qu'Engagement jeunesse?

Le gouvernement du Québec souhaite que les services destinés aux jeunes soient conçus, adaptés et offerts de manière à mieux répondre aux besoins de chacun d'eux. Cet engagement envers la jeunesse s'est traduit par une entente interministérielle impliquant les quatre principaux ministères offrant des services aux jeunes soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) auxquels s'ajoute le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ces ministères se sont engagés formellement dans le cadre du projet Engagement jeunesse à tout mettre en oeuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes de 16 à 24 ans.

Issu de la Stratégie d'action jeunesse, ce projet a été déployé dans tout le Québec en tenant compte des diverses réalités régionales. Il s'appuie sur un comité interministériel national, un comité de coordination national et un comité directeur dans chacune des régions. De plus, une équipe d'agents de liaison a été déployée dans l'ensemble du Québec pour opérationnaliser le projet.

Engagement jeunesse vise à favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes en privilégiant la qualification et l'insertion en emploi. De façon plus spécifique, le projet poursuit les objectifs suivants :

- améliorer les liens entre les différentes organisations qui offrent des services d'accueil, de référence et d'accompagnement aux jeunes en difficulté;
- réduire les délais d'accès;
- moduler les programmes, interventions, stratégies pour les rendre plus complémentaires.

Des plans régionaux sont élaborés nécessitant pour leur mise en oeuvre l'implication des instances nationales, régionales et locales.

### Le comité directeur

Le comité directeur d'Engagement jeunesse Montréal est composé de représentants des directions régionales des ministères et organisations suivants :

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM);
- Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ);
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Table des des Carrefours jeunesse-emploi de l'Île-de-Montréal;
- Ville de Montréal.

En 2008, afin de dégager une vision commune des défis d'arrimage des services offerts aux jeunes de 16 à 24 ans vivant des difficultés face à leur insertion sociale et professionnelle, une vaste consultation a été menée auprès d'organisations publiques et communautaires de l'île de Montréal.

Ensuite, grâce à une démarche de concertation, des pistes d'action prioritaires ont été identifiées et ont mené à l'élaboration du plan d'action régional. Une attention particulière a été accordée aux besoins des jeunes issus de minorités visibles, des jeunes recevant ou ayant reçu des services des centres jeunesse et des jeunes handicapés.

Le plan d'action régional 2010-2014 a été adopté par les membres du comité directeur le 20 novembre 2009. Il est donc possible de le consulter à l'adresse suivante : [www.engagementjeunessemontreal.qc.ca](http://www.engagementjeunessemontreal.qc.ca).

### Les comités de mise en œuvre

Lors de l'adoption du plan d'action 2010 -2014, quatre comités de mise en œuvre ont été mis sur pied :

- Jeunes en difficulté;
- Jeunes issus de minorités visibles;
- Jeunes des centres jeunesse;
- Transition de l'école à la vie active (TÉVA) pour les jeunes handicapés.

Les comités de mise en œuvre sont essentiellement composés de représentants des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi et de l'immigration. Ils regroupent des représentants de ministères, de regroupements d'organismes communautaires, d'instances régionales de concertation, d'établissements régionaux, etc. Ils ont comme mandat de soutenir le comité directeur régional dans la mise en œuvre du plan d'action 2010-2014 pour la clientèle visée et d'élaborer un plan de travail annuel soumis à l'approbation du comité directeur régional.

## 2- TRAVAUX DU COMITÉ JEUNES EN DIFFICULTÉ EN LIEN AVEC L'ÉDUCATION DES ADULTES

### **Le comité de mise en œuvre *Jeunes en difficulté***

Dans le cadre d'Engagement jeunesse Montréal, lorsque l'on parle des jeunes en difficulté, on fait référence aux jeunes de 16 à 24 ans potentiellement décrocheurs ou qui ont décroché, des jeunes sans emploi avec ou sans soutien public du revenu ainsi que des jeunes en emploi dont l'insertion sociale et professionnelle demeure problématique.

Vous trouverez la liste des membres du comité *Jeunes en difficulté* à l'annexe 1.

### **Mise en contexte**

Au Québec, près de 250 000 jeunes de 16 à 24 ans, soit environ le tiers des individus de ce groupe d'âge, n'ont aucun diplôme. En contrepartie, 64 % d'entre eux tentent toujours de se qualifier à la formation générale des adultes (FGA). On constate d'ailleurs un changement radical de l'effectif des centres d'éducation des adultes depuis une quinzaine d'années. Des données de 2008 du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) montrent en effet qu'au sein de la population totale inscrite à la FGA, 54,3 % des apprenants ont moins de 25 ans (soit plus de 115 000 jeunes). De ce nombre, 62,5 % n'ont d'ailleurs toujours pas atteint l'âge de 20 ans.<sup>1</sup>

Pour plusieurs jeunes, la formation générale des adultes (FGA) constitue une alternative à la formation générale du secteur des jeunes (FGJ) et une opportunité de combler les retards académiques cumulés. Alors que certains jeunes effectuent une transition directe entre la FGJ et la FGA, la moitié de l'effectif des 16 à 24 ans suit cependant un parcours non linéaire et y accède uniquement après avoir abandonné ou cessé l'école. Près du tiers des élèves ayant un trouble de comportement (32 %) vient annuellement grossir les rangs de la FGA.<sup>2</sup> En outre, des données de 1997 indiquent que 15 % des jeunes qui quittent les services de protection de la jeunesse se retrouvent à l'éducation des adultes à l'âge de 18 ans.<sup>3</sup>

Les résultats de l'étude menée par Marcotte et coll. (2010) démontrent que les jeunes de 16 à 24 ans inscrits à l'éducation des adultes ne forment pas un groupe homogène. Une majorité d'entre eux fonctionnent bien et ne présentent pas de difficultés majeures. Par contre, le quart d'entre eux présentent des besoins qui nécessitent des interventions adaptées. En effet, certains d'entre eux souffrent de traumatismes passés affectant leur présent et d'autres, affichent une problématique extériorisée qui risque de camoufler sérieusement leur détresse et leur besoin d'aide actuel.<sup>4</sup> Ces deux groupes sont les plus à risque de décrocher à nouveau et de vivre des inadaptations adultes sévères. Ce sont également les plus susceptibles de profiter des services psychosociaux mis en place dans les centres d'éducation des adultes pour persévérer au niveau scolaire, mais aussi pour donner une orientation plus positive à leur vie de façon générale. Puisqu'ils vivent différentes

<sup>1</sup> Marcotte, J., Cloutier, R., & Fortin, L. (2010). Portrait personnel, familial et scolaire des jeunes adultes émergents (16-24 ans) accédant aux secteurs adultes du secondaire : identification des facteurs associés à la persévérance et à l'abandon au sein de ces milieux scolaires. Québec : Université du Québec à Trois-Rivières.

<sup>2</sup> Ibid.<sup>1</sup>

<sup>3</sup> Dessureault, D. et Granger, R. (1997). Scolarisation et employabilité : Un paradoxe pour les jeunes en difficulté d'adaptation. *Revue Canadienne de Psychoéducation*, 26(2), 113-121.

<sup>4</sup> Il est important de noter que la recherche s'est déroulée dans huit CEA répartis dans trois régions du Québec dont la Capitale-Nationale, la Mauricie et l'Estrie. On peut donc penser que la proportion de jeunes en difficulté est encore plus élevée à Montréal lorsque l'on sait que les indices de défavorisation y sont très élevés et que les CEA accueillent une grande proportion de clientèle issue de l'immigration.

problématiques, ces jeunes doivent recevoir une attention particulière pendant qu'il est toujours possible de les rejoindre et de contribuer à réorienter leur trajectoire.

L'éventail des problématiques que peuvent vivre ces jeunes est très large. Il peut s'agir par exemple de détresse psychologique, de toxicomanie, de problématiques liées au jeu compulsif, de troubles d'apprentissage, de retard de développement, de problèmes de comportement ou de problèmes de santé mentale. Ces jeunes vivent des difficultés d'adaptation sociale et professionnelle importantes. Les intervenants qui les reçoivent ne sont pas toujours en mesure d'évaluer la situation de manière précise ni par conséquent d'identifier la stratégie d'intervention la plus appropriée. Les réseaux sont appelés à travailler en collaboration afin de répondre à des besoins de plus en plus nombreux et variés, nécessitant des expertises diverses et complémentaires.

À l'automne 2010, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'unissaient pour présenter un cadre de référence pour soutenir la prestation des services adaptés aux besoins des jeunes des collèges. Développé en concertation, cet outil a pour but de faciliter l'établissement de partenariats entre les deux réseaux afin de mieux répondre aux besoins de santé et de bien-être des jeunes dans leur parcours. Dans le cadre de ces travaux, le MELS et le MSSS ont reconnu, par consensus, les sept principes suivants<sup>5</sup> qui peuvent également s'appliquer aux jeunes qui fréquentent les centres d'éducation des adultes et les organismes d'insertion.

1. Les jeunes de 15 à 24 ans présentent une diversité de besoins sur les plans physique, mental ou psychosocial.
2. Les jeunes d'âge collégial font l'apprentissage de l'autonomie.
3. Les établissements d'enseignement collégial constituent un milieu de vie privilégié pour rejoindre les jeunes de 17 à 24 ans.
4. L'état de santé des jeunes influe sur leur réussite scolaire qui, à son tour, agit sur leurs conditions de santé tout au long de leur vie.
5. L'accès à des services sociaux et de santé continus et de qualité permet d'éviter certains problèmes ou contribue à réduire leur aggravation.
6. La collaboration intersectorielle est un facteur clé dans l'amélioration de l'offre de services sociaux et de santé aux jeunes sur un territoire défini.
7. La communication de renseignements doit se faire dans le respect des règles relatives à la confidentialité des renseignements personnels.

À la suite de la démarche de consultation menée en 2008, le comité directeur d'Engagement jeunesse Montréal a constaté le manque de passerelles entre le secteur de l'éducation des adultes et le réseau de la santé et des services sociaux.

Selon plusieurs acteurs, le manque de passerelles entre ces réseaux a pour effet d'entraver la continuité des services pour les jeunes en démarche vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Agir ensemble de manière coordonnée et concertée représente une voie privilégiée de réelle continuité dans l'offre de services aux jeunes et de surcroît, la garantie d'un meilleur accompagnement. Une intervention complémentaire permettrait d'intervenir plus spécifiquement

---

<sup>5</sup>Gouvernement du Québec, Cadre de référence pour soutenir la collaboration entre les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les collèges publics du Québec, [En ligne], [<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1619>] (1 novembre 2010).

sur des difficultés d'ordre psychosocial ou de santé qui ne peuvent être prises en charge par le milieu scolaire.

En 2012, le comité *Jeunes en difficulté* a procédé à la recension des pratiques de collaboration développées entre les centres d'éducation des adultes et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) de Montréal.

### **Recension des pratiques de collaboration développées entre les centres d'éducation des adultes (CEA) et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) de Montréal (sondage réalisé à l'hiver 2012)**

Total des questionnaires complétés : 22

Tous les centres d'éducation des adultes montréalais offrant de l'enseignement secondaire ont complété le questionnaire (voir la liste complète des centres à l'annexe 2).

#### **Principales problématiques vécues par les jeunes qui fréquentent les centres d'éducation des adultes de Montréal selon les répondants**

- Les retards et les troubles d'apprentissage (86 % des répondants).
- Le décrochage (82 % des répondants).
- Le contexte familial problématique (55 % des répondants).
- Les problèmes de santé mentale (36 % des répondants).
- La consommation de drogues (23 % des répondants).
- Aucun répondant ne considère les problèmes de comportement ou le logement comme principales problématiques.

Autres problématiques identifiées par les répondants :

- Difficultés financières (2 répondants)
- Démotivation
- Pauvreté
- Absentéisme
- Difficultés liées à la conciliation études travail
- Manque d'emploi

#### **Principales contributions du CSSS dont les centres d'éducation des adultes souhaiteraient bénéficier selon les répondants**

- Une passerelle pour accélérer les références en santé mentale (68 % des répondants).
- Les services d'un travailleur social (68 % des répondants).
- Une passerelle pour accélérer les références générales (55 % des répondants).
- Les services d'une infirmière (55 % des répondants).
- Du support aux professionnels du centre d'éducation des adultes concernant les problématiques en santé mentale (41 % des répondants).
- De la formation au personnel du centre d'éducation des adultes sur des questions relatives à la santé et aux services sociaux (36 % des répondants).

Autres contributions mentionnées par les répondants :

- Les services d'un neuropsychologue

### **Pourcentage des centres d'éducation des adultes qui collaborent avec au moins un CSSS de leur territoire**

- Seulement 32 % des répondants (7 centres sur 22) disent collaborer avec au moins un CSSS de leur territoire.

Des sept centres qui disent collaborer avec au moins un CSSS de leur territoire, aucun ne dit avoir formalisé la collaboration dans le cadre d'un protocole d'entente.

### **Types de collaborations développées par les sept centres d'éducation des adultes qui ont dit collaborer avec au moins un CSSS de leur territoire**

- 5 centres bénéficient des services d'une infirmière.
- 2 centres bénéficient des services d'une travailleuse sociale.
- 1 centre bénéficie du support aux professionnels du centre d'éducation des adultes concernant les problématiques de santé mentale.

### **Plus précisément :**

- Le Centre Ste-Croix (CSDM) a bénéficié, dans le cadre d'un projet-pilote sur les bonnes habitudes de vie, des services d'une infirmière qui a offert un atelier portant sur les saines habitudes alimentaires.
- Le Centre Marie-Médiatrice (CSDM) bénéficie des services d'une infirmière 2 jours par semaine.
- Le Centre Gabrielle-Roy (CSDM) bénéficie des services d'une infirmière ½ journée par semaine.
- Le Centre Champlain (CSMB) bénéficie des services d'une infirmière une journée par semaine.
- Le Centre Ferland (CSPI) bénéficie des services d'une infirmière et d'une travailleuse sociale à raison d'une journée par semaine chacune.
- Au Centre St-Exupéry (CSPI), les professionnels bénéficient d'un support concernant les problématiques en santé mentale.
- Le Centre Marymount (CSEM) bénéficie des services d'une travailleuse sociale (fréquence non précisée).

### 3- CONCLUSION

La recension des pratiques de collaboration développées entre les centres d'éducation des adultes (CEA) et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) de Montréal a permis aux membres du comité *Jeunes en difficulté* d'Engagement jeunesse Montréal de constater que peu de collaborations sont développées entre les deux réseaux. Malgré les quelques collaborations déjà en place, les commissions scolaires membres du comité (CSDM, CSLBP, CSMB) s'entendent pour dire que les besoins sont importants et que les centres d'éducation des adultes souhaitent établir davantage de liens avec les CSSS de leur territoire, afin de répondre adéquatement aux besoins des jeunes de 16 à 24 ans qui vivent d'importantes difficultés, ainsi que pour offrir du support aux professionnels qui oeuvrent dans les CEA.

Les membres du comité *Jeunes en difficulté* déplorent également le fait que contrairement à la FGJ, le secteur de la FGA ne soit pas inclus dans le cadre de *l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation*<sup>6</sup>. Cela aurait en effet l'avantage d'assurer une meilleure complémentarité entre ces deux réseaux.

Enfin, les membres du comité *Jeunes en difficulté* sont d'avis qu'il faut apporter une attention plus importante aux jeunes qui se retrouvent à l'éducation des adultes et qui vivent d'importantes difficultés. Selon eux, ces milieux offrent une opportunité exceptionnelle d'intervenir auprès d'eux et de leur faire vivre une réussite qui marquera un point tournant dans leur vie en plus de contribuer à diminuer le risque d'inadaptations psychosociales durables.

---

<sup>6</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation (2003). Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, Québec.

## ANNEXE 1

### LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ *JEUNES EN DIFFICULTÉ* ENGAGEMENT JEUNESSE MONTRÉAL

- Christelle Bourlard  
Conseillère à la direction adjointe aux mesures et services aux individus  
Direction des mesures et services d'emploi  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale
- Daniel Boudrias  
Directeur-adjoint au service des ressources éducatives du secteur des jeunes et responsable de  
l'éducation des adultes  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- Francyne Fleury  
Directrice-adjointe  
Direction générale des adultes  
Commission scolaire de Montréal
- Nathalie Godin  
Chef d'administration du programme Famille-Enfance-Jeunesse DI-TED, éducateurs  
spécialisés & santé mentale jeunesse  
CSSS Jeanne-Mance
- Danielle Lacombe  
Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre (RSSMO)  
Directrice du Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal  
(PITREM)
- Jocelyne Lebrun  
Conseillère en développement communautaire  
Ville de Montréal
- Éric Lefebvre  
Table des Carrefours jeunesse-emploi de l'Île de Montréal  
Directeur du Carrefour jeunesse-emploi du Sud-Ouest de Montréal
- Véronique Marin  
Directrice-adjointe  
Services aux adultes  
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Francine Quenneville  
Agente de planification, de programmation et de recherche  
Coordination santé mentale et dépendances  
Direction des programmes - services  
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal



## ANNEXE 2

### LISTE DES CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES MONTRÉLAIS AYANT COMPLÉTÉ LE QUESTIONNAIRE

#### Commission scolaire de Montréal (CSDM) :

- Champagnat
- Gabrielle-Roy
- Gédéon-Ouimet
- Marie-Médiatrice
- Ste-Croix
- St-Paul
- Tétreaultville

#### Commission scolaire English Montreal (CSEM):

- Galileo
- High School of Montreal
- Marymount
- St-Laurent
- St-Pius

#### Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) :

- PACC
- Place Cartier

#### Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) :

- Champlain
- LaSalle
- Jeanne-Sauvé
- Outremont

#### Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) :

- Antoine de St-Exupéry
- Ferland
- Louis-Fréchette
- Paul-Gratton